



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes handicapées et SAD

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

ARRÊTÉ
2026-SAD-031

**portant modification de l'autorisation du
service autonomie à domicile**

SARL MILLE SERVICES

**20 Avenue du Grand Port
73 100 AIX-LES-BAINS**

N° FINESS : 730 003 118

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L312-1, L313-1 à L313-9 relatifs aux autorisations, R313-1 à R313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux et D313-11 à D313-14 relatifs aux contrôles et conformités des établissements et services ;
- VU** La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 (cf. code de l'action sociale et des familles, articles L.311-1 et suivants) ;
- VU** La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU** Le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomies à domicile mentionnés à l'article L.313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil départemental du 19 décembre 2005 autorisant la création du service ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil départemental du 24 septembre 2020 prolongeant l'autorisation du service ;
- VU** La transmission de l'évaluation externe le 29 octobre 2021 ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil départemental du 14 février 2022 renouvelant l'autorisation du service ;
- VU** Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 5 décembre 2023 et ses avenants ;

CONSIDÉRANT la demande de la SARL Mille Services en date 3 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT L'évolution de l'offre en services habilités à l'aide sociale et des besoins de la population sur le bassin chambérien ;

ARRÊTE

Article 1 - La SARL Mille Services est habilitée à intervenir auprès des bénéficiaires de l'aide sociale départementale résidant sur la communauté d'agglomération de Grand Lac ainsi que les communes suivantes du bassin chambérien :

Barberaz	Barby	Bassens
Challes-Les-Eaux	Chambéry	Cognin
Jacob-Bellecombette	La Motte Servolex	La Ravoire
Saint Alban Laysse	Saint Baldoph	Saint Cassin
Saint Jeoire Prieuré	Saint Sulpice	Sonnaz
Verel-Pragondran	Vimines	

Article 2 - La modification du périmètre d'intervention au titre de l'habilitation à l'aide sociale ne modifie pas les autres éléments de l'autorisation renouvelée par arrêté du 14 février 2022 et la durée de sa validité à savoir jusqu'au 18 décembre 2036.

Article 3 - La SARL Mille Service s'engage à respecter l'intégralité des dispositions contenues dans le nouveau cahier des charges défini dans le décret du 13 juillet 2023.

Article 4 - Cet arrêté est susceptible d'être contesté :

- soit grâce à un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, auprès de monsieur le Président du Conseil départemental, Direction personnes âgées personnes handicapées, Place François Mitterrand-Carré Curial, CS 71806, 73018 CHAMBERY cedex,
- soit grâce à un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, soit à compter de la notification de la décision expresse du rejet du recours administratif, soit à compter de la date de rejet implicite, l'absence de réponse pendant deux mois valant refus implicite, soit à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice générale adjointe au Pôle social du Département et Monsieur le Président de l'association sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie

CHAMBÉRY, le 30 AVR. 2026

Le Président,
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée



Corine WOLFF

30 AVR. 2026
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20260430-2026-SAD-031-AR
Date de réception préfecture : 30/04/2026